

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Burkina Faso	
TITRE DU PROJET : <i>Projet Secrétariat : Appui à la Coordination et au Suivi des Projets du Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) au Burkina Faso.</i> NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O : 00126871 - PBF/BFA/D-2	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : UNFPA, ONU	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux: spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective : - Direction Générale du Développement Territorial (DGDGT) ; - Directions régionales de l'Economie et de la Planification (DREP).	
Durée du projet en mois¹ : 24 mois + 3 mois + 29 mois = 56 mois Nouvelle date de fin de projet : 31 décembre 2025	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Burkina Faso	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ² <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes ³ <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : UNFPA : \$ 1 210 000 + \$ 2 327 310 = \$ 3 537 310 Total PBF : \$ 1 210 000 \$ 3 537 310 <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i> Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : Budget total du projet : \$ 3 537 310 US	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

1^{ère} tranche (70%) : UNFPA : \$ 847 000 Total : \$ 847 000	2^{ème} tranche (30%) : UNFPA : \$ 363 000 Total : \$ 363 000	3^{ème} tranche (50%) UNFPA : \$1 163 655 Total : \$1 163 655	4^{ème} tranche (50%) UNFPA : \$1 163 655 Total : \$1 163 655
<p>Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extraits) :</p> <p>Le projet vise à soutenir le dispositif de gouvernance, de coordination et suivi évaluation du Portefeuille du PBF au Burkina Faso. Il doit permettre le fonctionnement du Secrétariat PBF pour appuyer le Coordonnateur Résident, le « <i>Comité conjoint d'orientation - CCO</i> » et le « <i>Comité technique de suivi – CTS</i> » dans la coordination et le suivi évaluation du portefeuille de consolidation de la Paix au Burkina Faso. Le Secrétariat assurera le suivi des projets, la planification des activités d'évaluation, le contrôle de qualité, ainsi que la consolidation et la soumission régulière des rapports au CCO. Le projet et l'ensemble du portefeuille PBF soutiendra les efforts du Gouvernement dans la mise en œuvre du Plan d'Action pour le stabilisation et le développement (PA-SD) ainsi que pour l'atteinte des milestones / indicateurs du « <i>Prevention and resilience allocation – PRA2</i> », afin de permettre au pays de continuer à bénéficier des ressources du PRA2 pour construire les bases d'une paix durable. Les enquêtes de perception qui seront réalisées dans le cadre de ce projet contribuera à orienter les actions du Gouvernement dans les domaines de réconciliation nationale, la cohésion sociale et la construction de la confiance entre l'Etat et les populations. Il contribuera, également, à faire le suivi de l'évolution du contexte et les facteurs de conflits afin d'orienter les appuis du SNU dans de la mise en œuvre du Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable (UNIDAP) du Burkina Faso pour la période 2023-2025.</p>			
<p>Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :</p> <p>Le projet résulte des consultations menées avec les différents acteurs, y compris le Bureau du Coordonnateur Résident (RCO), le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective à travers la Coordination du Programme d'Urgence pour le Sahel du Burkina Faso (PUS-BF), le comité de pilotage du PBF et le PBSO. Outre les propositions et recommandations issues de ces consultations, le projet tient également compte des priorités du Gouvernement du Burkina Faso identifiées dans la demande d'éligibilité au PBF, l'analyse des facteurs de la fragilité ainsi que le Plan d'action de Stabilisation et Développement (PA-SD) du Gouvernement de transition. Le document de projet répond à une demande du Comité Conjoint d'Orientation pour mettre en place un Secrétariat technique du PBF et de poursuivre les activités de coordination et de contrôle qualité du portefeuille.</p>			
<p>Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : _1_</p> <p>Spécifiez le pourcentage () et le montant) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 15,50% soit 187 496,23 \$US. 18,53% soit 655 313 \$US</p>			

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<p>Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁵ :</p> <p>Dans son rôle de coordination et d'orientation des interventions du PBF, le Secrétariat doit s'assurer que les projets soumis au financement du PBF aient au moins le Gender Marker 2, c'est-à-dire ayant au minimum 30% du budget destiné à l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Il doit veiller à ce que les mécanismes de suivi évaluation des projets intègrent le genre afin de mesurer objectivement le niveau de contribution des projets à l'égalité des sexes.</p>	
<p>Degré de risque du projet⁶ : 1</p>	
<p>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁷) :</p> <p>4.3 Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF</p> <p>Le cas échéant, le résultat du Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable (UNIDAP) du Burkina Faso pour la période 2023-2025 auquel le projet contribue : Effet 1.1. : l'efficacité des institutions est améliorée et les populations, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit (Pilier 1 PAIX).</p> <p>Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces.</p>	
<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet <input type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : 29 mois</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input checked="" type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : UNFPA : USD 2 327 310</p>

⁵ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁶ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁷ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Brève justification de la révision (No cost extension de 3 mois) :

1. Etat de mise en œuvre du projet au 15 juin 2023

Le Projet PBF/BFA/D-2 Appui à la Coordination et au Suivi des Projets du PBF a démarré le 29 avril 2021, avec un budget global de 1 210 000 \$US. Au 15 juin 2023, le taux de décaissement du budget est de 90% ; l'ensemble des activités planifiées dans le document du projet sont mis en œuvre à 80%, permettant d'atteindre 85% des cibles.

2. Justification de la demande d'extension de deux mois

Le contexte de mise en œuvre du Projet au Burkina Faso est complexe et plusieurs facteurs n'ont pas permis l'exécution entière de l'ensemble des activités dans les délais. Ces contraintes sont notamment :

- i. **La détérioration de la situation sécuritaire** qui a atteint quasiment toutes les régions du pays. L'insécurité continue à exacerber la situation humanitaire caractérisé par près de deux millions des personnes déplacées dans le pays au 31 décembre 2022, la fermeture de plus de 5 000 établissements scolaires privant à près d'un million d'enfants de leur droit à l'éducation ; 202 formations sanitaires sont fermées et 430 autres fonctionnent à minima. Il résulte de cette situation d'insécurité que plusieurs administrations communales et provinciales sont fermées sous la pression des menaces des groupes armés limitant ainsi la possibilité d'organiser les cadres de concertation et le suivi conjoint des activités des projets PBF sur le terrain.
- ii. **L'instabilité de la situation politique au cours de l'année 2022 au Burkina Faso** : les changements non constitutionnels intervenus le 24 janvier et le 30 septembre 2022 ont compliqué davantage le suivi des projets et le fonctionnement des mécanismes de gouvernance du portefeuille. Les deux sessions mandataires du Comité Conjoint d'orientation (CCO), l'instance de gouvernance stratégique du portefeuille n'avaient pas eu lieu en 2022. A la suite de l'exercice de Programme Criticality (PC) entrepris par l'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT), la mise en œuvre des activités de certains projets étaient temporairement suspendue à l'exception des activités humanitaires (PC1).
- iii. **Les changements institutionnels intervenus au niveau central et local** : suite aux deux changements non constitutionnels en 2022, la mise en place des organes de la Transition a entraîné des changements au niveau institutionnel, créant un temps d'attente pour la reprise des activités avec les nouveaux interlocuteurs. Aussi, au niveau local, les conseils communaux qui étaient les interlocuteurs privilégiés dans la mise en œuvre des activités des projets (cadres de concertations, suivis participatifs) avaient été dissouts et l'installation des délégations spéciales en remplacement a pris plusieurs mois. Cette situation a impacté la mise en œuvre de certaines activités de

coordination et de suivi des projets.

Ces contraintes n'ont pas permis l'exécution de certaines activités, notamment : l'organisation régulière des réunions mandataires du comité de pilotage (CCO) et du comité technique de suivi (CTS), la tenue périodique des cadres de concertation régionale (CCR) et l'organisation des missions de suivi sur le terrain. A cet effet, il reste un solde de ressources d'environ 150.000 \$US au 31 mars 2023, suffisant pour financer le fonctionnement du Secrétariat et les activités de coordination pour deux mois additionnels, soit jusqu'au 31 juillet 2023, avant la mise en place d'un nouveau projet Secrétariat.

3. Ajustements budgétaires proposés

L'extension de la durée de mise en œuvre du projet de trois mois donnera lieu à des ajustements budgétaires pour couvrir les charges du personnel et soutenir le fonctionnement du Secrétariat PBF. Les détails des ajustements figurent dans la section IV ci-dessous.

Brève justification de la révision 2 (Cost extension de 29 mois) :

En 2023, le Burkina Faso a perdu 16 places dans le classement de l'indice de paix mondial par rapport 2021, passant de 134^{ième} rang au 150^{ième} sur 163 pays classés dans le monde. Considéré comme pays instable suivant ce classement, le Burkina Faso est en outre le deuxième pays le plus affecté par le terrorisme au monde selon le « *Global terrorism index 2022* ». Pour faire face à cette situation, les autorités de transition actuelle affichent une ferme volonté de rétablir la sécurité dans le pays en proie aux attaques répétées des groupes armés non identifiés (GANI).

Le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré et adopté en janvier 2023 le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Le plan vise à répondre à la crise multidimensionnelle à laquelle le pays est confronté à travers quatre domaines : 1) la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale ; 2) la réponse à la crise humanitaire ; 3) la réforme de l'État et le renforcement de la bonne gouvernance ; et 4) le renforcement de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale.

Concernant le retour à l'ordre constitutionnel, le Gouvernement de transition issu du changement du 31 octobre 2022 avait marqué engagement à respecter l'échéance de juillet 2024 pour l'organisations des élections présidentielles et législatives, conformément au calendrier convenu avec la CEDEAO. Toutefois, le respect de cette échéance est fortement tributaire de l'amélioration de la situation sécuritaire, le retour des personnes déplacées dans leur localité d'origine et des réformes institutionnelles préalables à l'organisation des élections.

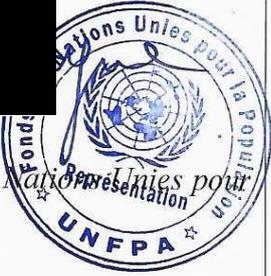
Dans le contexte actuel du pays, marqué par l'insécurité, la crise humanitaire et une instabilité, le Système des Nations Unies (SNU) continue de s'engager avec les autorités de transition sur les fronts de l'assistance humanitaire, du développement et de consolidation de la paix, y compris à travers les bons

offices du SRSG – UNOWAS. Le SNU vient de signer avec le Gouvernement un Plan d'action intérimaire pour le développement (UNIDAP) pour la période 2023-2025. La Paix reste un axe central dans l'UNIDAP qui met l'accent sur la cohésion sociale et la réconciliation comme moyen d'assurer un lien solide entre l'humanitaire, le développement et la paix.

Le Fonds pour la Consolidation de la Paix (PBF) est un instrument stratégique pour les Nations Unies au Burkina Faso. A ce titre, les discussions sont en cours entre les Nations Unies et le Gouvernement burkinabè pour une extension de l'éligibilité au PBF jusqu'au 31 décembre 2025 correspondant à la durée de l'UNIDAP. Durant cette période, le portefeuille fera l'objet d'une évaluation afin de mesurer l'impact des projets financés par le PBF ; une analyse des conflits sera aussi réalisée pour orienter l'élaboration d'un cadre de résultats stratégiques du portefeuille pour le prochain cycle. En outre, plusieurs projets PBF sont en cours de réalisation ou de formulation et dont la coordination et le suivi s'avèrent nécessaires pour leur réussite.

Dans ces conditions le Secrétariat doit continuer à jouer son rôle pour non seulement faciliter ces processus, mais aussi d'assurer la coordination, le suivi et le contrôle qualité des projets en cours et en développement. Comparativement au début du projet en 2021, le portefeuille des projets actifs est passé d'un budget total de 20 millions à 27 millions de dollars et pour une couverture géographique de 10 régions en 2023 contre quatre en 2021. D'où la nécessité d'une extension du Projet Secrétariat pour une durée de 29 mois additionnels, soit jusqu'au 31 décembre 2025, avec des moyens conséquents.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom : Cheikh Mbongue Représentant résident adjoint UNFPA</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</p> <p>Date et visa : 20/09/23</p> 	<p>Représentant du Gouvernement national</p> <p>Nom : Aboubakar Nacanabo</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective</p> <p>Date et visa :</p> 
<p>Coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Burkina Faso</p> <p>Nom : Alain Akpadji</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Coordonnateur Résident a.i.</p> <p>Date et visa :</p> 	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du Représentant : Elizabeth Spehar</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Sous-Secrétaire générale pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa: 10/10/2023</p>

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) *Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

Brève Analyse de conflit y compris le contexte, les informations socio-économiques, etc.

Le Burkina Faso traverse depuis 2016 une crise multidimensionnelle. En 2022, le pays a fait face à deux transitions politiques, faisant suite à l'exacerbation de la crise sécuritaire, à la montée de contestations des Populations civiles et militaires sévèrement éprouvées par les violences, sur fond d'un dialogue social et politique tendu. L'avènement de la première transition survenu le 24 janvier 2022 a donné lieu à l'adoption par l'ensemble des forces vives de la Nation d'une charte constitutionnelle de la Transition le 1er mars 2022, suivie du Plan d'Action de la Transition (PAT) 2022-2025. Une nouvelle Charte de la Transition est adoptée le 14 octobre 2022 lors des Assises nationales à la faveur de la seconde transition. C'est sur la base de ces dispositions que le Gouvernement de Transition et l'Assemblée Législative de Transition (ALT) ont été mis en place.

Les défis sécuritaire et humanitaire, l'instabilité sociopolitique et la dégradation de la gouvernance font partie des défis de la Transition. Des multiples attaques contre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et la population civile (agents de l'administration publique, leaders communautaires et religieux, lieux de culte et sites d'orpaillage) ont fortement contribué à faire régresser le Burkina Faso dans le classement de l'indice de paix mondial, passant de 134^{ième} rang en 2021 au 150^{ième} en 2023 sur 163 pays classés. Considéré comme pays instable suivant ce classement, le Burkina Faso est en outre le deuxième pays le plus affecté par le terrorisme au monde selon le « *Global terrorism index 2022* ».

Cette crise sécuritaire est causée par les attaques des groupes armés non identifiés (GANI) qui sévissent dans la sous-région. Initialement localisée dans les régions du Sahel et du Nord, l'insécurité s'est propagée et touche désormais **presque toutes les régions du pays à des degrés divers.**

La détérioration continue de la sécurité a généré une crise humanitaire sans précédent au Burkina Faso. A la date du 31 mars 2023, 2 062 534 personnes déplacées internes (PDI) ont été enregistrées selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). Plus de 300 communes accueillent des PDI sur les 351 que compte le pays. Au 30 juin 2023, 6.149 établissements scolaires sont fermés en raison de l'insécurité affectant 1.041.681 enfants et 31.004 enseignants selon le Ministère en charge de l'Education. A la même date, 373 formations sanitaires sont fermées et 347 autres fonctionnent à minima. L'augmentation de la population dans les zones d'accueil, en particulier dans les régions du Centre Nord, du Sahel et de l'Est engendre une pression additionnelle sur les faibles ressources existantes, occasionnant ainsi des tensions entre les déplacés et les populations hôtes.

Le pays est aussi confronté à une crise rurale multiforme liée à la compétition pour l'accès aux ressources naturelles. La gestion du foncier rural, l'exploitation artisanale et industrielle des ressources minières, la compétition entre agriculteurs et éleveurs et l'effet du changement climatique mettent à mal le vivre ensemble dans certaines zones rurales. La fourniture des services de base de santé, d'eau, d'éducation et des infrastructures souffre d'importantes inégalités. En 2018, le taux brut de scolarisation au primaire était de 90,7% dans le pays alors qu'il n'est que de 53,4% et 63,8% respectivement pour les régions du Sahel et de l'Est. De même, le taux de mortalité infantile était 129 ‰ en 2010 au Burkina contre 235‰ et 186‰ pour les régions du Sahel et de l'Est. De toute évidence, ces deux indicateurs expriment la profondeur de la crise entre l'Etat et ces territoires périphériques longtemps défavorisés par les politiques de développement. Le sentiment d'inégalité et d'exclusion dans l'accès et la jouissance des opportunités économiques, l'impunité et la stigmatisation apparaissent comme des enjeux majeurs des conflits qui, naguère latents, ont pris une tournure plus violente. Le vivre ensemble burkinabè est mis à rude épreuve, engendrant ainsi la stigmatisation de certaines communautés et le repli identitaire.

Cette crise sécuritaire et ses conséquences, ainsi que la pandémie de la COVID-19 affectent particulièrement les femmes et les jeunes. Plus de la moitié (53%) des PDI sont des femmes et 54% ont moins de 14 ans⁸. En raison de la menace d'attaques, les hommes (principales cibles des assassinats et d'enlèvements) fuient leurs villages, laissant les femmes, enfants et personnes âgées à la portée des groupes armés. Pendant leurs déplacements, ce sont les femmes qui sont renvoyées vers les villages d'origine par leurs familles à la recherche de stocks alimentaires, et elles sont ainsi exposées aux risques de violence et d'exploitation sexuelle sur le trajet, tels que les viols, mais également aux risques liés aux engins explosifs. Du fait de la déstructuration des systèmes de protection communautaires et institutionnels, les femmes déplacées se retrouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité, à l'absence des hommes et de moyens de subsistance. Aussi, la fermeture des centres de santé et les écoles affectent particulièrement les femmes et les jeunes. Privés d'éducation et d'opportunités socioéconomiques, les jeunes sont exposés aux risques de radicalisation et d'enrôlement par les groupes armés extrémistes.

Pour apporter une réponse appropriée aux défis sécuritaires et aux facteurs de fragilité, le Gouvernement a mis en place en 2017 le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) qui vise à améliorer les conditions sécuritaires et à réduire la vulnérabilité de la population dans les régions du Sahel, le Nord, le Centre-nord, le Centre-est, la Boucle de Mouhoun et l'Est. Les projets PBF viennent en appui au PUS-BF et font partie intégrante de la réponse du Gouvernement pour adresser les causes profondes de la fragilité du pays dans le domaine de la paix. Le Secrétariat du PBF, objet de ce projet, assure le suivi et la coordination des projets du portefeuille et s'assure du fonctionnement effectif des organes de gouvernance du portefeuille.

⁸ CONASUR - Enregistrement des personnes déplacées internes, n° 11/2020 du 31 décembre 2020 ;

Eligibilité du pays au PBF et les priorités identifiées ainsi que le PBF portefeuille.

A la demande du Président de la République du 18 juin 2018, le Burkina Faso a été déclaré éligible au Fonds du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix le 9 juillet 2018. Cette éligibilité initiale du Burkina Faso est arrivée à terme en juillet 2023. Des discussions sont en cours pour sa prolongation de 2,5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, correspondant à la fin du Plan d'action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable (UNIDAP) au Burkina Faso.

Sur la base des facteurs de fragilité identifiés, les domaines prioritaires d'intervention du PBF en appui au PUS-BF sont : (i) l'amélioration de la confiance entre les populations et l'État, (ii) le renforcement de la résilience sociale et la participation active des femmes et des jeunes et (iii) la gestion pacifique des conflits locaux. Le Gouvernement de transition a élaboré et adopté en janvier 2023 le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD). Ce plan vise quatre domaines prioritaires clés : 1) la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale ; 2) la réponse à la crise humanitaire ; 3) la réforme de l'État et le renforcement de la bonne gouvernance ; et 4) le renforcement de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Les trois domaines prioritaires du PBF sont conformes aux priorités du PASD, notamment les axes 1 et 4.

La supervision stratégique et politique du portefeuille du PBF au Burkina Faso est assurée par le « *Comité Conjoint d'Orientation – CCO* ». Co-présidé par le Ministre de l'Economie et de la Prospective et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, le CCO est chargé de donner l'orientation stratégique dans la définition et la mise en œuvre des projets financés par le PBF, assurant aussi une coordination et la synergie avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets du portefeuille. Le CCO se situe dans le cadre global de coordination du Programme d'Urgence pour le Sahel et rend compte au Comité d'Orientation Stratégique (COS) qui est présidé par le Premier Ministre.

En outre, un *Comité Technique de Suivi* (CTS) est chargé d'assurer le suivi et la coordination technique des projets financés par le PBF. Le CTS procède à une analyse technique des projets et met à la disposition du CCO les éléments nécessaires pour une prise de décisions éclairées. Le CTS est composé de : le secrétariat conjoint PUS-PBF, les coordonnateurs des projets financés par le PBF au sein des agences et organisations bénéficiaires, les points focaux des projets PBF au sein des ministères sectoriels, les Directeurs régionaux de l'Economie et de la Planification (DREP) des régions d'intervention du PBF et les représentants des plateformes des organisations de la société civile intervenant dans le domaine de consolidation de la paix.

Le Secrétariat PBF est en charge de 2 fonctions principales : 1) appuyer et organiser le travail du CCO du portefeuille PBF ; 2) coordonner et donner des orientations techniques pour le travail des Agences onusiennes bénéficiaires (RUNOs) et des entités non-UN (NUNOs) dans le cycle programmatique (Conception, Exécution, Suivi et Evaluation) et d'assurer la collaboration entre les agences bénéficiaires et les synergies du portefeuille du PBF ainsi que la visibilité du programme. Le Secrétariat a donc un rôle stratégique au sein du SNU, vu qu'il donne l'impulsion

à des discussions inclusives autour de la prévention des conflits et consolidation dans le pays. Par conséquent, le Secrétariat PBF remplira aussi, (le cas échéant) le rôle de point focal pour les activités de la Commission de Consolidation de la Paix.

Dans ce contexte le présent projet vise à appuyer le Comité Conjoint d’Orientation, le Comité Technique de Suivi (CTS), les agences et leurs partenaires dans la mise en œuvre, le suivi évaluation et la coordination des projets PBF. De manière plus spécifique, ce projet se justifie par les raisons suivantes :

- L’accroissement du portefeuille actif des projets PBF qui passe de 14,3 millions USD en 2020 à **27,1 millions en 2023** ; l’exécution de ces projets implique plusieurs agences des Nations Unies et des ONG, ce qui nécessite une coordination étroite afin de s’assurer de la complémentarité et la synergie opérationnelles ;
- L’appui technique aux RUNO et NUNO, le suivi et la coordination de ces projets requièrent une équipe de Secrétariat à la hauteur des enjeux, et donc du personnel et des moyens additionnels ;
- La complexité des projets de consolidation de la paix qui demande des capacités supplémentaires pour en assurer une cohérence d’ensemble au niveau stratégique et une mise en œuvre de qualité ;
- Le besoin de renforcement des capacités des partenaires nationaux de mise en œuvre ;
- La nécessité de renforcer la communication autour des projets et leur visibilité ;
- Le besoin de renforcer le suivi & évaluation des activités sur le terrain par projet et de façon intégrée, ainsi que la nécessité de réaliser des enquêtes de perception couvrant l’ensemble de ces projets ;
- Favoriser l’appropriation nationale des projets et l’engagement continue des partenaires techniques et financiers.

b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants⁹, et comment il garantit l'appropriation nationale. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le projet contribue à l’ODD 16, « *Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* ». Il contribue à l’effet 1.1 du *Plan d’action intérimaire des Nations Unies pour le développement durable (UNIDAP) au Burkina Faso* : « *L’efficacité des institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en*

⁹ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu’un plan d’action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit ».

Le Gouvernement a effectué en 2019, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), une évaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (PPBA en Anglais), ayant abouti à l'élaboration de la Matrice d'Actions Prioritaires (MAP) couvrant quatre axes : i) le renforcement de la sécurité et de l'Etat de droit ; ii) l'optimisation de la gestion des urgences humanitaires et sociales ; iii) le renforcement de la présence de l'Etat et iv) la consolidation des bases de la cohésion sociale et la résilience des populations et des territoires.

En réponse à la MAP, la Banque mondiale a approuvé le 15 décembre 2020, l'éligibilité du Burkina Faso au « *Prevention and resilience allocation - PRA* ». Le PRA vise quatre priorités stratégiques : (i) *Promouvoir la paix et la sécurité* ; (ii) *Renforcer la résilience dans les zones instables, sous pression et de prévention* ; (iii) *Renforcer la gouvernance inclusive et la fourniture de services essentiels* ; (iv) *Mettre en place des pratiques inclusives concernant la gestion des terres, des ressources naturelles et des activités extractives*. A travers le PRA, le Burkina Faso bénéficiera d'un financement de 700 millions de dollars US de la Banque mondiale sur une période de trois ans, assorti des milestones (jalons) que le pays doit satisfaire. La première phase du PRA sera mise en œuvre à travers le « *Projet d'urgence de développement territorial et de résilience* » dans 15 communes des régions de l'Est et de la Boucle du Mouhoun, pour un budget de 350 millions USD sur 5 ans et le « *projet régional communautaire de relance et de stabilisation au Sahel dans les régions du Sahel, du Centre-Nord et du Nord* » à hauteur de 150 millions USD.

Le PPBA a fourni un cadre de référence pour le cadrage d'un nouvel instrument de financement de la Banque mondiale issu de l'IDA19, le PRA. Le PRA est conçu pour augmenter les ressources nationales du Burkina Faso de 700 millions de dollars sur trois ans, à l'appui d'une stratégie gouvernementale et des jalons. Les jalons du PRA du Burkina sont largement dérivés de la MAP de la phase I du PPBA. Cela a permis une réponse programmatique concrète pour la prévention et la pérennisation de la paix.

A ce titre, le portefeuille PBF soutiendra les efforts du Gouvernement pour satisfaire les milestones / indicateurs du PRA, afin de permettre au pays de bénéficier des ressources du PRA pour construire les bases d'une paix durable. Les enquêtes de perception qui seront réalisées dans le cadre de ce projet contribuera à orienter les actions du Gouvernement dans les domaines de réconciliation nationale, la construction de la confiance entre l'Etat et les populations, etc.

Enfin, le Gouvernement du Burkina Faso a élaboré et adopté en janvier 2023 le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Le plan vise à répondre à la crise multidimensionnelle à laquelle le pays est confronté à travers quatre domaines : 1) la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale ; 2) la réponse à la crise humanitaire ; 3) la réforme de l'État et le renforcement de la bonne gouvernance ; et 4) le renforcement de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Les projets du portefeuille du PBF contribuent directement à la mise en œuvre du PA-SD.

- c) *Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou*

autrement. Fournissez également un bref résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Le projet répond au **Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD)**, notamment : l'axe 1 « **la lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale** », et l'axe 4 « **le renforcement de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale** ».

Le Secrétariat appuiera la mise en œuvre des projets financés par le PBF, notamment en assurant la coordination et le suivi de l'ensemble. Il conduira aussi des études pour alimenter une analyse continue des facteurs de conflits et identifier les gaps de consolidation de la paix afin de mobiliser les acteurs pour soutenir une paix durable au Burkina Faso.

Le projet Secrétariat se veut catalytique et s'inscrit pleinement dans l'esprit et les orientations stratégiques prioritaires du Gouvernement, et leurs articulations au niveau local, tels que retenus par les autorités dans le **PA-SD**.

Le projet propose un appui à la coordination de l'ensemble des actions du portefeuille de consolidation de la paix au Burkina Faso en assurant le lien entre la partie nationale (programme d'urgence pour le sahel) et les interventions dans le cadre de la pérennisation de la paix, y compris le PRA de la Banque mondiale.

La liste exhaustive des projets du portefeuille figure en Annexe G.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Afin d'assurer le suivi et la coordination stratégiques des projets financés par le PBF au Burkina Faso, un Comité Conjoint d'Orientation (CCO) a été mis en place en début 2019. Le CCO est l'organe de gouvernance des projets PBF chargé de donner l'orientation stratégique dans la définition et la mise en œuvre des projets, assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires (*voir TdRs du CCO en annexe E1*). Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre du portefeuille du PBF.

Le Secrétariat PBF a pour objectif d'appuyer le CCO dans son rôle d'orientation stratégique, de même que le Comité Technique de Suivi (CTS) dans son rôle de coordination technique (*voir TdRs du CTS en annexe E2*), les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution pour l'atteinte des résultats des projets financés par PBF au Burkina Faso.

Le Secrétariat PBF est établi pour: (i) soutenir le CCO dans son rôle de supervision stratégique et contrôle-qualité à travers la coordination et l’alerte précoce sur tout type de problème ; (ii) servir d’interface entre les entités de prise de décision (CCO, PBSO) et les agences récipiendaires; (iii) fournir une assurance-qualité du soutien du PBF ; (iv) s’assurer que les questions du genre soient intégrées de manière transversale (au moins) dans les interventions du PBF ; et (v) faciliter la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF.

Dans cette perspective, le Secrétariat assurera la liaison avec des institutions clés / plateformes principales de dialogue pour la réussite des résultats stratégiques de l’engagement du PBF dans le pays notamment les mécanismes de l’UNIDAP, les Groupes de coordination des Partenaires techniques et financiers, le Groupe de Coordination de Genre et Droits Humains ; la Coordination des Actions Humanitaires ; et tout autre entité travaillant sur les sujets connexes au PBF. Le Secrétariat veillera, en particulier, à la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation des partenaires potentiels afin d’accélérer le processus de consolidation de la paix.

b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l’analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu’il ne s’agit pas d’un résumé des résultats de votre projet.

Si le Secrétariat du PBF fournit un appui de qualité à la conception, à la mise en œuvre des projets du PBF, à un suivi évaluation et assure une coordination ainsi qu’une communication efficace entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, alors les projets du PBF auront un impact plus important en matière de consolidation de la paix et des effets catalytiques plus conséquent avec le Gouvernement et les PTF.

Les hypothèses qui sous-tendent cette théorie de changement sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Approche programmatique	Hypothèses
<p>Le Secrétariat du PBF fournit un appui de qualité à la conception, au développement et à la mise en œuvre des programmes du PBF.</p>	<p>Hypothèse fondamentale : Avec un Secrétariat PBF en place, les agences et organisations récipiendaires bénéficieraient d’un appui rapproché pour une conception et une mise en œuvre des projets orientées sur un fort impact de consolidation de la paix. Ils respecteraient également les principes et directives de programmation de PBF.</p> <p>En l’absence d’un secrétariat technique du PBF, les agences et organisations récipiendaires ne disposent pas d’un appui de proximité sur les principes et directives de programmation et de mise en œuvre des projets de consolidation de la paix. La conception et la mise en œuvre des projets seraient lourds et</p>

	<p>prendront beaucoup plus de temps avec un risque élevé de faible impact sur la consolidation de la paix. En effet, les organisations récipiendaires vont se référer uniquement par les approches qu'elles utilisent pour leurs programmes classiques en lien avec leurs mandats qui pourraient ne pas être ceux de la consolidation de la paix.</p>
<p>Le secrétariat PBF assure une coordination et une communication efficace entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF.</p>	<p>Preuves à fournir : la théorie de changement se fonde sur le fait qu'aucun appui technique de proximité des projets PBF n'est disponible dans le pays hormis celui du secrétariat PBF avec l'accompagnement du bureau PBSO. Ce qui augmenterait le risque de mise en œuvre sans suivi et coordination appropriés des projets conformément aux directives du PBF.</p>
	<p>Hypothèse fondamentale : Les projets PBF étant complexes et mis en œuvre par plusieurs agences et organisations, nécessitent une coordination et un suivi de proximité. L'absence d'une équipe technique dédiée à la coordination, au suivi et à la communication entre projets d'une part, et entre la partie nationale, le SNU, les ONG récipiendaires, PTF et autres acteurs d'autre part, peut engendrer des duplications d'actions et un manque de synergie entre les projets, voire un défaut d'alignement des projets aux priorités nationales.</p>
	<p>Preuves à fournir : La théorie de changement se base sur la complexité de positionnement du Fonds dans un contexte d'insécurité et de crise humanitaire multiforme avec une pluralité d'acteurs intervenant dans divers domaines. Dans de tel contexte, un manque de coordination et de communication efficaces entraîne une incohérence dans les interventions.</p> <p>Un appui coordonné d'un secrétariat technique permet une cohérence des interventions à travers la synergie des actions, la conception et la mise en œuvre des projets à forts impacts et effets catalytiques.</p>

c) *Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.*

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

L'objectif général du projet est d'appuyer le Comité Conjoint d'Orientation à assurer pleinement son rôle d'orientation et de suivi stratégiques et de renforcer la participation des acteurs régionaux et locaux dans le suivi de la mise en œuvre des projets PBF.

Le Secrétariat coordonne le développement, la cohérence et l'assurance-qualité des projets à travers le soutien aux agences de mise en œuvre, au Comité technique de suivi et au Comité Conjoint d'Orientation. Il sera également chargé de s'assurer de la cohérence avec les autres projets du Gouvernement et d'autres Partenaires dans le domaine de consolidation de la paix.

Le Secrétariat sera en charge de produire une cartographie des interventions et des activités de consolidation de la paix, d'identifier les gaps en fonction des défis du pays et de proposer des nouveaux projets prioritaires. Il est également en charge des relations avec les partenaires techniques et financiers (PTF) afin d'établir les synergies dans les interventions, d'assurer la cohérence des programmes de consolidation de la paix et de soutenir les efforts de mobilisation de fonds additionnels pour les projets de consolidation de la paix (effets catalytiques du PBF).

Par ailleurs, le Secrétariat veillera à la visibilité des projets du PBF, à travers l'élaboration et la confection de supports de communication stratégique, en lien avec les agences de mise en œuvre et de l'expert en communication du PBSO.

L'ensemble de ces activités du Secrétariat sera organisé selon la chaîne de résultats qui suit :

Résultat 1 : La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat

Produit 1.1 : Le Secrétariat PBF est fonctionnel.

Activités :

- *Prise en charge du personnel du secrétariat PBF ;*
- *Prise en charge du fonctionnement du secrétariat ;*
- *Renforcement des capacités du personnel du secrétariat conjoint PUS-PBF ;*

Les niveaux des indicateurs de ce produit au 15 juin 2023 se présente comme suit :

Indicateurs du produit	Indicateur de base	Progrès de l'indicateur en juin 2023	Cible à la fin du projet	Commentaires
Tout le personnel du secrétariat est en place	Non	Oui à 4/5	Oui 5/5	Besoin imminent de recrutement d'un Spécialiste en communication
Nombre de personnel du secrétariat conjoint ayant suivi au moins une formation en lien	0	4	4	2 staffs du programme ont suivi une formation en analyse de conflits et 2 de l'opération ont suivi SSAF pour

avec la consolidation de la paix.				faciliter les missions de terrain.
-----------------------------------	--	--	--	------------------------------------

Produit 1.2 : Des mécanismes de coordination entre les projets et avec les partenaires clés sont fonctionnels pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les interventions.

Activités :

- *Organisation des réunions de coordination et de suivi avec les agences et ONG récipiendaires ;*
- *Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme ;*
- *Réalisation de la cartographie des interventions et des acteurs dans le domaine de la consolidation de la paix ;*
- *Appui à l'organisation d'ateliers annuels d'identification de gaps des actions de consolidation de la paix, en collaboration avec les Partenaires techniques et financiers ;*
- *Appui à l'organisation des Cadres de Concertation Régionaux (CCR) dans les six régions du PUS en coordination avec le projet HDPP facility (Humanitaire-développement-consolidation de la paix et partenariat) ;*
- *Capitalisation de leçons apprises de la mise en œuvre des projets PBF ;*
- *Organisation des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués.*

Les niveaux des indicateurs de ce produit au 15 juin 2023 se présente comme suit :

Indicateurs du produit	Indicateur de base	Progrès de l'indicateur en juin 2023	Cible à la fin du projet	Commentaires
Disponibilité d'une cartographie des acteurs à jour	Non	Oui	Oui	Encours sous la responsabilité du PUS-BF
Nombre de réunions de coordination et de suivi organisées.	0	8	16	
Nombre sessions de cadres de concertations ayant présenté des résultats des projets PBF.	0	9	15	

Produit 1.3 : Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré de manière participative avec tous les acteurs ;

Activités :

- *Appui au développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi / évaluation par projet en tenant compte des complémentarités et synergies ;*
- *Mise en place d'une plateforme de collecte et de consolidation des données du portefeuille PBF et du PUS-BF ;*
- *Organisation des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et l'identification des gaps par le Secrétariat ;*
- *Organisation des missions conjointes inter-agence/ONG et la partie nationale pour le suivi des projets ;*
- *Appui technique aux agences récipiendaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain ;*
- *Revue thématique de consolidation de la paix au niveau local ;*
- *Réalisation de deux enquêtes de perception des populations sur les sujets de consolidation de la Paix (~~une enquête par an~~) ;*
- *Appui à la réalisation des évaluations indépendantes des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation) ;*
- *Élaboration du rapport annuel du portefeuille ;*
- *Elaboration du rapport stratégique annuel.*

Les niveaux des indicateurs de ce produit au 15 juin 2023 se présente comme suit :

Indicateurs du produit	Indicateur de base	Progrès de l'indicateur en juin 2023	Cible à la fin du projet	Commentaires
Nombre de missions de suivi des projets organisées.	0	8	16	
Existence d'une plateforme de suivi-évaluation.	NON	NON	OUI	Plateforme de fragilité est initiée par le PUS-BF avec l'appui du projet HDPP
Nombre de réunions régionales organisées ou assistées pour la coordination et le suivi des projets régionaux/transfrontaliers.	0	8	14	De façon hybride (en présentiel et en ligne)

Résultat 2 : Le Comité pilotage assure de manière effective l'orientation stratégique et le suivi évaluation du portefeuille de consolidation de la paix au Burkina Faso

Produit 2.1 : Les organes de gouvernance du PBF au Burkina Faso sont renforcés pour assurer la supervision et le suivi stratégiques du portefeuille.

Activités :

- Organisation des sessions semestrielles du Comité Conjoint d'Orientation (CCO) pour le pilotage stratégique du portefeuille PBF ;
- Organisation des sessions trimestrielles du Comité Technique de suivi (CTS) ;
- Renforcement des capacités de supervision et de conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF (PUS, le CTS) ;
- Appui-conseil au management des Nations Unies et au CCO, sur des questions relatives à la consolidation de la paix ;
- Appui aux visites de terrain des membres Comité Conjoint d'Orientation (CCO).

Les niveaux des indicateurs de ce produit au 15 juin 2023 se présente comme suit :

Indicateurs du produit	Indicateur de base	Progrès de l'indicateur en juin 2023	Cible à la fin du projet	Commentaires
Nombre de sessions du comité conjoint d'orientation organisées	0	3	7	
Nombre de sessions du comité technique de suivi organisées	0	5	12	

Produit 2.2 : Un cadre stratégique et technique pour l'identification des besoins critiques de consolidation de la paix et de définition des réponses programmatiques adaptées est effectif, en complémentarité avec d'autres plans stratégiques (UNDESCF, PNDES, Stratégies nationales et régionales, etc.)

Activités :

- Facilitation de la mise à jour périodique de l'analyse de conflits en étroite coordination avec le PDA et en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF ;
- Évaluation à mi-parcours du portefeuille PBF ;
- Facilitation des exercices d'élaboration des requêtes d'éligibilité ou renouvellement de la demande d'éligibilité dans le pays ;
- Organisation d'ateliers d'identification des gaps et de formulation de nouveaux projets de consolidation de la paix en étroite collaboration avec le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF.

Les niveaux des indicateurs de ce produit au 15 juin 2023 se présente comme suit :

Indicateurs du produit	Indicateur de base	Progrès de l'indicateur en juin 2023	Cible à la fin du projet	Commentaires
Disponibilité d'une analyse de conflits mise à jour pour le renouvellement de l'éligibilité	NON	NON	OUI	Cette analyse de conflits qui devait soutenir la demande de renouvellement de l'éligibilité avant été prévue en 2022. Elle n'avait pas été réalisé en raison du double coups d'Etat.
Disponibilité du rapport d'évaluation à mi-parcours du portefeuille	Non	Non	Oui	
% des recommandations de l'évaluation à mi-parcours mises en œuvre	0%	0%	100%	

Produit 2.3 : Le plaidoyer, la communication et le partenariat sont assurés pour promouvoir la visibilité du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.

Activités :

- *Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des interventions du PBF dans le pays ;*
- *Plaidoyer et développement d'un partenariat stratégique pour une réponse adéquate aux défis de consolidation de la Paix au Burkina Faso (effet catalytique) ;*
- *Renforcer les capacités des agences et ONG récipiendaire sur la communication et la visibilité des interventions du PBF ;*
- *Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports à la mise en œuvre des projets, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF ;*
- *Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant) ;*
- *Soutien et participation aux événements liés à la consolidation de la paix (Journée Internationale de la Paix) et autres manifestations organisées par le Gouvernement et les associations locales ;*
- *Produire les supports de communication ;*
- *Organiser des déjeuners de presse.*

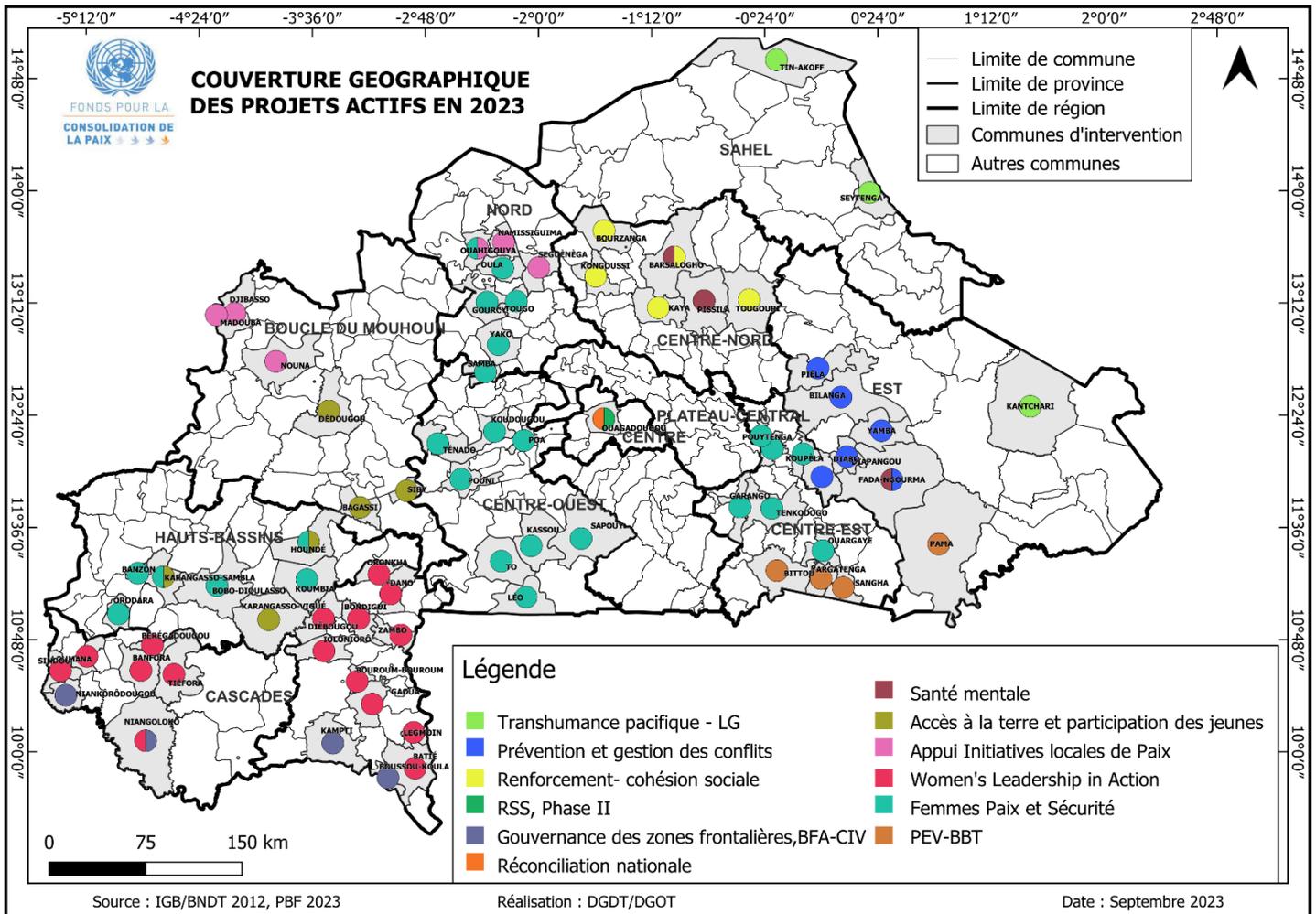
Les niveaux des indicateurs de ce produit au 15 juin 2023 se présente comme suit :

Indicateurs du produit	Indicateur de base	Progrès de l'indicateur en juin 2023	Cible à la fin du projet	Commentaires
Existence d'un plan de communication du portefeuille PBF.	NON	OUI	OUI	
Nombre de films documentaires réalisés sur les fonds de consolidation de la paix au Burkina.	0	6	2	
Nombre de supports de communication et de visibilité du PBF	0	8	10	

- d) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Les groupes cibles sont le Comité Conjoint d'Orientation, le Comité Technique de Suivi, les agences onusiennes et entités non gouvernementales récipiendaires du PBF, et les partenaires de mise en œuvre de projets du Fonds de consolidation de la paix identifiés dans les documents des projets PBF.

La cartographie des projets actifs en septembre 2023 se présente comme suit :



III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) *Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

La mise en œuvre du projet sera assurée par l'UNFPA en tant qu'agence en charge de la gestion administrative du Secrétariat PBF, sous le leadership du Coordonnateur Résident (RCO) du Système des Nations Unies (SNU) au Burkina Faso. A ce titre, l'UNFPA assurera la gestion administrative et financière du projet.

UNFPA est présent au Burkina Faso depuis 1973 et coopère avec le Gouvernement sur une base de programmation quinquennale. UNFPA Burkina Faso a une expérience de gestion des projets PBF depuis l'éligibilité du pays aux Fonds en 2018 à travers la formulation et la mise en œuvre de sept projets en partenariat avec des agences sœurs des Nations Unies, les structures Gouvernementales et des ONG.

Le choix de l'UNFPA pour la gestion administrative du Secrétariat a été décidé par l'Equipe Pays après l'éligibilité du Burkina Faso, sur la base de son expérience dans le pays et sa capacité à fournir un support administratif au Secrétariat.

Par ailleurs, le Secrétariat bénéficiera de l'appui technique du Conseiller en Paix et Développement (PDA) du bureau Coordonnateur Résident.

Du côté de la partie nationale, la Direction Générale du Développement territorial (DGDT) sera le Partenaire de mise en œuvre du projet. La DGDT est la structure d'encrage du Secrétariat PBF, en lien avec son rôle de coordination du Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso. Le Secrétariat conjoint PUS PBF relève de la DGDT.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
UNFPA	\$ 24 442 290	Luxembourg ; PBF ; Belgique ; Banque Mondiale ; CERF ; Core funds de UNFPA ; Fonds thématiques	National à Ouagadougou et 05 régions au niveau des Bureaux Intégrés (Bobo Dioulasso, Ouahigouya, Kaya, Dori, Fada N'Gourma)	50 dont 35 dans la zone du projet	Un Coordonnateur du portefeuille PBF, P4 ; Un UNV international, spécialiste de suivi évaluation des projets PBF ; Une assistante administrative et financière au Secrétariat PBF. Un chargé de programme genre et droits humains ; Un spécialiste des achats ; Un Spécialiste des ressources humaines.

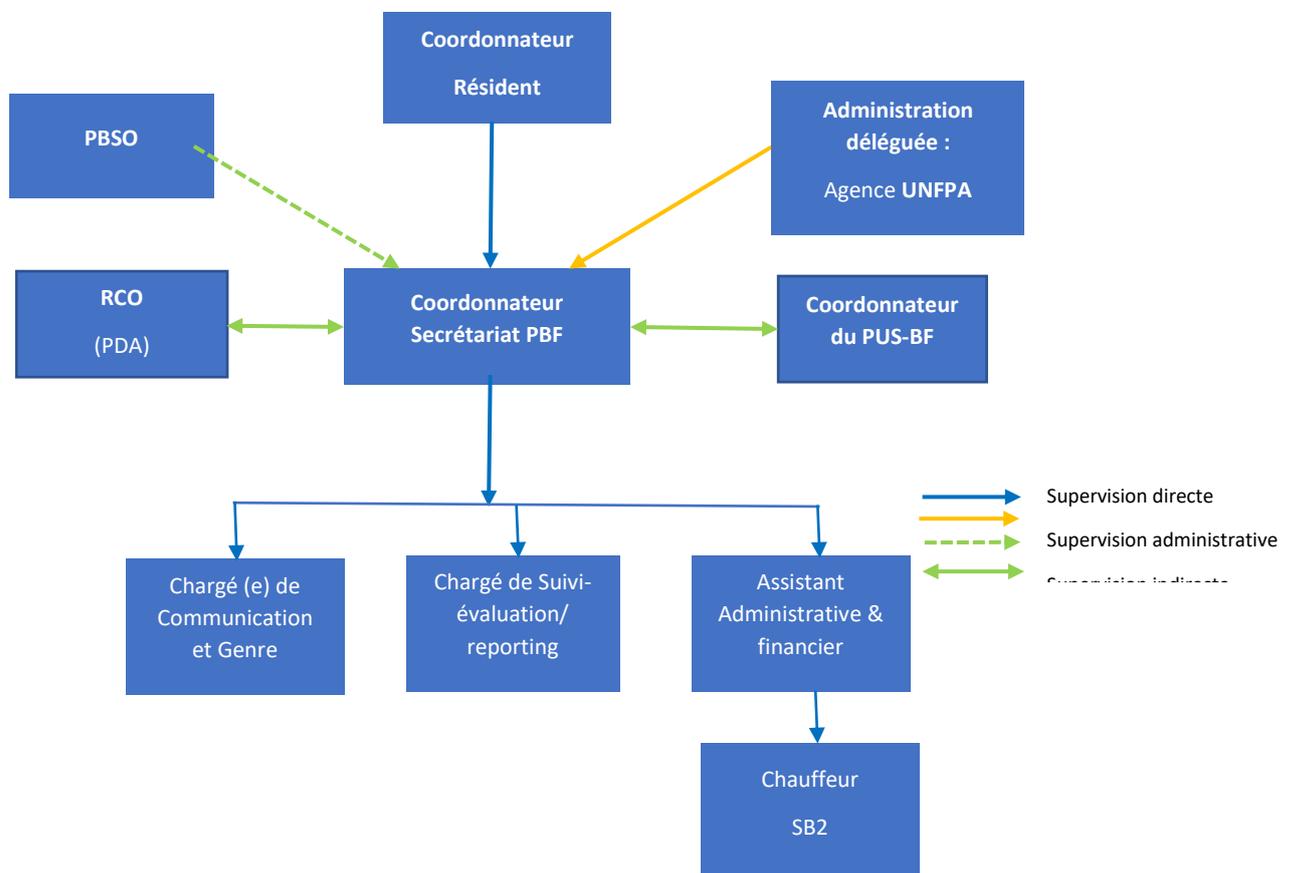
b) Gestion et coordination du projet – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

Le Secrétariat du PBF sera composé de :

- Un (e) Coordinateur principal international ;
- Un(e) volontaire international, spécialiste en suivi-évaluation/ reporting ;
- **Un(e) Chargée de communication**
- Un (e) assistant(e) administratif(ve)/financier(e) ;
- Un (e) chauffeur(e).

Les termes de référence définissant les responsabilités spécifiques des membres du Secrétariat sont joints en annexe F.

Organigramme du Secretariat



La mise en œuvre du projet sera assurée par l'équipe du Secrétariat, qui appuiera les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution dans la mise en œuvre, le suivi/évaluation, la communication des projets PBF. Le projet Secrétariat sera placé sous la coordination générale du bureau du Coordonnateur Résident. L'UNFPA sera l'agence d'exécution, et assurera, à ce titre, la gestion administrative et contractuelle du personnel du Secrétariat.

La supervision générale du Secrétariat sera assurée par le/la Coordonnateur (trice) Résident (e) (RC) du Système des Nations Unies ou de son représentant, à qui il rapportera sur toutes les tâches qui relèvent du Secrétariat. Elle/il travaillera en étroite collaboration avec le Comité Conjoint d’Orientation et l’équipe du bureau du RC, en particulier avec le Conseiller en Paix et Développement ainsi que l’équipe de coordination du PUS-BF. La qualité du delivery du Secrétariat PBF reste de la responsabilité du RC.

Le Coordonnateur du Secrétariat aura une ligne de supervision indirecte avec le Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO) concernant les questions stratégiques du portefeuille PBF dans le pays et la performance des projets PBF. PBSO prendra part, avec le RCO et de l’agence de mise en œuvre du Secrétariat, au processus de recrutement et d’évaluation de performance du personnel professionnel du Secrétariat.

Le Comité conjoint d’Orientation, co-présidé par le **Ministre de l’Economie, des Finances et de la Prospective**, et du Coordinateur Résident du SNU, assurera la supervision stratégique des projets PBF au Burkina Faso. Avec l’appui du Secrétariat, il est chargé de la coordination, du suivi et de l’orientation stratégique des projets. **Le ministère de l’Économie, des Finances et de la Prospective (MEFP)**, en particulier la Coordination du PUS-BF, avec laquelle il forme un Secrétariat conjoint, sera associée, aux travaux du secrétariat PBF, ainsi que les représentants d’autres départements ministériels, les partenaires techniques et financiers, de la société civile, d’ONG internationales et des agences du Système des Nations Unies.

Le Secrétariat appuiera le CCO dans sa mission. A ce titre, il assurera le suivi des projets, la planification des activités d’évaluation, le contrôle de qualité, ainsi que la consolidation et la soumission régulière des rapports au CTS et au CCO. Il contribuera, également, à renforcer la visibilité des interventions du PBF dans le pays.

*c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l’approche de mise à jour des risques et d’ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d’atténuation des risques.*

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d’atténuation
Dégradation de la situation sécuritaire pouvant entraver la mise en œuvre des projets et attirer l’attention des acteurs nationaux au détriment de la gestion du portefeuille	Moyenne	Élevé	Soutenir la dynamique de suivi régulier du CCO et adapter les stratégies des projets à l’évolution du contexte
Difficultés à réunir le CCO selon le calendrier prévu des sessions	Faible	Moyen	Concertation avec les Co-présidents pour remplacer les membres empêchés.

Conflits éventuels entre les Agences dans la mise en œuvre des projets	Faible	Faible	Impliquer toutes les agences et les contreparties nationales dans la planification opérationnelle des activités ; solliciter arbitrage du RC en cas de besoin.
Appropriation insuffisante des projets par les partenaires nationaux	Faible	Élevé	Implication des partenaires au sein du comité de pilotage et des réunions techniques
Retards dans la soumission des rapports narratifs et financiers	Moyenne	Faible	Suivi rapproché avec les agences pour un bon rapportage financier et narratif
Dispersion, duplication et faible coordination entre les projets	Faible	Faible	Réunion trimestrielle de coordination pour développer la synergie entre des projets.

*d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.*

Le Secrétariat PBF assurera la mise en place d'un système intégré et conjoint de suivi /évaluation pour les projets du PBF (y compris les projets transfrontaliers et les projets de l'initiative pour la promotion du genre et des jeunes) sur la base d'un cadre de résultats simplifié du portefeuille qui mesure son apport à la consolidation de la paix au Burkina Faso. Ce système permettra la synergie entre les différents projets, le renforcement mutuel des résultats des projets et sera la base de mesures de progrès réalisés vers l'atteinte des résultats escomptés. Le secrétariat travaillera également avec les agences pour coordonner leurs approches de suivi des résultats et leur apporter au besoin un appui technique en suivi et évaluation des projets.

Une étude de référence de ce cadre de résultat du portefeuille sera conduite à travers une enquête de perception afin d'évaluer les interventions antérieures et de déterminer une estimation de la contribution du portefeuille depuis 2017 à la consolidation de la paix au Burkina Faso. Cette étude de perception sera organisée ~~annuellement~~ pour servir de base de suivi des indicateurs de résultats globaux de l'ensemble des projets PBF et des progrès vers une paix durable au Burkina Faso.

Le Secrétariat animera le Comité Technique de Suivi, en collaboration avec le Secrétariat du PUS et l'ensemble des acteurs nationaux, régionaux et locaux, parties prenantes du suivi des projets PBF et les agences et organisations récipiendaires. Le CTS étant l'organe technique du Comité Conjoint d'Orientation, est le lieu, pour le secrétariat PBF, d'obtenir le retour des acteurs régionaux

et locaux sur les projets. En outre, le secrétariat organisera des missions conjointes de suivi des projets avec des membres du CTS, des agences /organisations récipiendaires et leurs partenaires.

Sur la base de l'analyse des données du terrain (missions du Secrétariat et missions conjointes et données des agences) et des sessions du CTS, le Secrétariat conjoint informera le CCO et les agences sur les défis et problèmes qui pourraient compromettre l'atteinte des résultats attendus.

Par ailleurs, le Secrétariat prendra les dispositions appropriées pour contribuer à l'organisation des Cadres de Concertations Régionaux (CCR) des zones d'intervention du PUS-PBF afin d'assurer la visibilité et le retour d'informations sur les résultats obtenus par les projets aux acteurs régionaux et locaux.

Enfin, le Secrétariat assurera le contrôle-qualité des rapports semestriels et annuels des agences des Nations Unies et organisations récipiendaires des Fonds et préparera un rapport synthèse annuel des activités de consolidation de la paix qui sera soumis à l'endossement du CCO.

e) La Communication

Le Secrétariat s'assurera qu'une communication adéquate est faite par les agences et ONG récipiendaires sur les actions financés par le Fonds afin de faire connaître le PBF dans le pays et contribuer à amplifier les actions de pérennisation de la paix. Pour cela, le Secrétariat va s'employer à mettre en place un réseau des Points focaux communication des RUNO et des NUNO, en lien avec le Spécialiste de communication du PBSO. Ce groupe des points focaux sera briefé sur les exigences du PBF en matière de communication et les outils à utiliser.

Il s'agira de s'assurer que :

- Une couverture médiatique adéquate est assurée pour chaque événement important des projets PBF et un communiqué de presse est bien élaboré est partagé avec les journalistes ;
- Utiliser le logo du Fonds sur tous les supports de visibilité pour les projets : newsletters, communiqués de presse, banderoles, kakémono, casquette, T-shirt, etc;
- Respecter la nature du projet (conjointe et/transfrontalière) dans les messages à publier et les supports de communication produits.
- Documenter et partager les leçons apprises et les exemples de bonnes pratiques.

Les communications sur les activités des projets PBF seront diffusées sur site du Système des Nations Unies au Burkina Faso www.onubf.org et sur les sites spécifiques des agences dans le respect de la nature du Fonds et le caractère conjoint des projets. Venant en appui au Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso, les activités des projets PBF seront également diffusées sur le site du PUS-BF et ses bulletins d'information.

Dans le cadre de ce projet, le Secrétariat organisera un atelier de capitalisation et de partage les leçons apprises et les bonnes pratiques. Des supports de communication tels que les kakémonos, les casquettes, T-shirt, les folders seront produits et imprimés pour accroître la visibilité du PBF.

f) *Stratégie de fin de projet / durabilité* –

Le Secrétariat du PBF est intégré à la coordination du Programme d’urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) avec laquelle il forme un Secrétariat Conjoint, rattaché au **Ministère de l’Économie, des Finances et de la Prospective**. Un tel montage est une garantie d’appropriation et de durabilité. Toutes les activités du Secrétariat PBF sont réalisées de manière conjointe la coordination nationale du PUS-BF, avec l’implication des Ministères sectoriels et les autorités régionales.

Le projet veillera à l’appropriation effective des réalisations du portefeuille par le **Ministère de l’Économie, des Finances et de la Prospective**, à travers le Programme d’Urgence pour le Sahel (PUS-BF) et les autres partenaires nationaux afin d’assurer la continuité des acquis des interventions du PBF au Burkina Faso. Ceci sera assuré à travers la pleine implication des acteurs nationaux et locaux dans la formulation, la mise en œuvre, la supervision et le suivi-évaluation des projets.

De même, les partenaires seront étroitement associés à la documentation et à l’analyse des leçons apprises. La communication autour des réalisations des projets pourrait, également, aider à la mobilisation de ressources additionnelles pour assurer la continuation des projets auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

IV. Budget du projet

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l’annexe D, veuillez inclure le pourcentage d’égalité des sexes et d’autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l’égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

RECAPITULATIF DU BUDGET REVISE

Ref de Resultats /Produits	Formulation des produits	Budget révisé 1	Budget additionnel 29 mois	Budget Total révisé	% Variation
Résultat 1: La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat.		894 035	1 478 317	2 372 352	
1.1:	Le Secrétariat du PBF est fonctionnel	684 780	1 035 017	1 719 797	251%
1.2:	Des mécanismes de coordination entre les projets et avec les partenaires clés sont fonctionnels pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités.	61 091	288 300	349 391	572%
1.3:	Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré de manière participative avec tous les acteurs	148 164	155 000	303 164	205%
Résultat 2 : Le Comité pilotage assure de manière effective l'orientation stratégique et le suivi évaluation du portefeuille de consolidation de la paix au Burkina Faso		76 773	356 833	443 606	
2.1	Les organes de gouvernance du PBF au Burkina Faso sont renforcées pour assurer la supervision et le suivi stratégiques du portefeuille.	39 723	79 833	119 106	303%
2.2	Un cadre stratégique et technique pour l'identification des besoins critiques de consolidation de la paix et de définition des réponses programmatiques adaptées est effectif, en complémentarité avec d'autres plan stratégiques	-	150 000	150 000	100%
2.3	Le plaidoyer, la communication et le partenariat sont assurés pour promouvoir la visibilité du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.	47 500	127 000	174 500	367%
SOUS TOTAL DES ACTIVITES		980 807	1 835 150	2 815 958	
3 Coordination, Suivi-Evaluation et Gestion		150 034	339 906	489 940	
3,1	Coût de personnel du projet si pas inclus dans les activités	40 325	42 906	78 231	
3,2	Coûts opérationnels si pas inclus dans les activités	114 709,09	297 000	411 709	
3,3	Suivi Evaluation	-			
3,4	Evaluation finale du projet	-			
SOUS TOTAL ACTIVITES + COORDINATION ET GESTION		1 130 841	2 175 056	3 305 897	
GMS / Coûts indirects (7%)		79 159	152 254	231 413	
BUDGET TOTAL DU PROJET		1 210 000	2 327 310	3 537 310	

	Budget révisé 1	Ajustements	Nouveau budget	Variations %
1. Personnel et autres employés	511 541	649 354	1 160 895	227%
2. Fournitures, produits de base, matériels		12 000	12 000	100
3. Équipement, véhicules et mobilier	17 000	170 000	187 000	1100%
4. Services contractuels	366 064	639 869	1 003 933	277%
5. Frais de déplacement	22 522	115 000	137 522	611%
6. Transferts et subventions aux homologues	121 975	484 833	606 808	518%
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	91 740	106 000	197 740	221%
Sous-budget total du projet	1 130 841	2 175 056	3 305 897	296%
Coûts indirects (7%):	79 159	152 254	231 413	296%
TOTAL	1 210 000	2 327 310	3 537 310	296%

L'augmentation du budget pendant cette phase d'extension correspond à l'évolution du volume du portefeuille et l'extension géographique des projets. En effet, entre 2021 et 2023, la zone d'intervention des projets PBF est passée de 4 régions à 10 régions sur les 13 que compte le pays. Les projets actifs en août 2023 interviennent dans 74 communes plus la capitale Ouagadougou contre 43 communes en 2021. Ce niveau du portefeuille nécessite des moyens logistiques plus importants pour assurer le suivi de la mise en œuvre des projets. Aussi, en raison de la situation sécuritaire du pays, UNDSS exige l'utilisation de convoi d'au moins deux voitures dont un véhicule blindé pour se rendre dans certaines communes dites à « défis sécuritaires élevés ». Ainsi, pour se conformer aux Normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS), il est proposé l'achat d'un véhicule blindé pour le Secrétariat PBF, ce qui justifie des coûts logistiques plus élevés que dans le budget initial.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		Le partenaire de mise en œuvre est la DGGT
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		Un seul poste à recruter, le reste l'équipe est en place
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé	N	A	
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations et les bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A	
Genre			

10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		Le Spécialiste Genre de UNFPA a fait la revue du projet
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	NA		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?		X	Enquête de perception est prévue
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		

3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	NA		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Le PUS BF prend en charge la location des bureaux et charges

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.

- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁰
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁰ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : La coordination, le suivi & évaluation et le rapportage des résultats du portefeuille du PBF sont assurés par le Secrétariat.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) : ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces.</p>		<p>Indicateur 1 a : Existence d'un mécanisme fonctionnel du portefeuille PBF au Burkina Faso favorisant des impacts de consolidation de la paix.</p> <p>Niveau de référence : † NON Niveau de progrès au 15 juin 2023 : OUI Cible: † OUI</p>	<p>Rapports des réunions PV sessions du Comité Conjoint d'Orientation (CCO) et des réunions de coordination.</p>	
		<p>Indicateur 1 b : Existence d'un mécanisme fonctionnel de Suivi et Evaluation du portefeuille PBF au Burkina Faso assurant la qualité des projets.</p> <p>Niveau de référence : † NON Niveau de progrès au 15 juin 2023 : OUI Cible: † OUI</p>	<p>Rapports des réunions PV des sessions du Comité Technique de Suivi (CTS) des projets. Rapports de missions de suivi. Rapports des enquêtes de perception</p>	
		<p>Indicateur 1 c : Pourcentage de rapports (semestriels, annuels et</p>	<p>Feedback de PBSO sur les</p>	

		stratégiques) soumis dans les délais requis et jugés acceptables par PBSO Niveau de référence : 0% Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 100% Cible:100%	rapports et sur les documents de projets	
	Produit 1.1 : Le Secrétariat du PBF est fonctionnel Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 1.1.1 Tout le personnel du secrétariat est en place (OUI/NON) Niveau de référence : NON Niveau de progrès au 15 juin 2023 : OUI Cible : OUI	Contrat de travail	
	Activité 1.1.1 : Prise en charge du personnel du secrétariat Activité 1.1.2 : Prise en charge du fonctionnement du secrétariat	Indicateur 1.1.2 Nombre de personnel du secrétariat conjoint ayant suivi au moins une formation en lien avec la consolidation de la paix. Niveau de référence : 0 Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 4 Cible : 5	Attestation de formation	
	Activité 1.1.3 : Renforcement des capacités du personnel du			

	secrétariat conjoint PUS-PBF			
	Produit 1.2 : Des mécanismes de coordination entre les projets et avec les partenaires clés sont fonctionnels pour assurer la réalisation des résultats stratégiques du portefeuille PBF et la cohérence/synergies entre les projets et les activités. <i>Liste des activités relevant du produit :</i> Activité 1.2.1 : Organisation des réunions de coordination et de suivi avec les agences et ONG récipiendaires. Activité 1.2.2 : Renforcement des capacités des agences récipiendaires et des partenaires en matière	Indicateur 1.2.1 : Disponibilité d'une cartographie des acteurs à jour (OUI/NON) Niveau de référence : NON Niveau de progrès au 15 juin 2023 : OUI Cible : OUI		
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de réunions de coordination et de suivi organisées. Niveau de référence : 0 Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 8 Cible : 8 16		
		Indicateur 1.2.3 Nombre sessions de cadres de concertations ayant présenté des résultats des projets PBF. Niveau de référence : 0 Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 9 Cible : 8 15		

	<p>d'approches sensibles aux conflits, consolidation de la paix, suivi/évaluation en matière de consolidation de la paix et programmation sensible au genre et aux Droits de l'Homme.</p> <p>Activité 1.2.3 : Réalisation de la cartographie des interventions et des acteurs dans le domaine de la consolidation de la paix.</p> <p>Activité 1.2.4 : Soutien à l'organisation des Cadres de Concertation Régionaux (CCR) dans les six régions du PUS.</p> <p>Activité 1.2.5 : Organisation de retraite de capitalisation de leçons apprises de la mise en œuvre des projets PBF.</p>			
--	---	--	--	--

	<p>Activité 1.2.6 : Organisation des réunions régionales dans le cadre des projets transfrontaliers et s'assurer de la coordination avec les autres pays impliqués.</p>			
	<p>Produit 1.3 : Le suivi et évaluation du portefeuille du PBF est assuré de manière participative avec tous les acteurs</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de missions de suivi des projets organisées.</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 8 Cible: ±16</p>		
	<p>Activité 1.3.1 : Appui au développement et à la mise en œuvre d'un plan de suivi / évaluation par projet en tenant compte des complémentarités et synergies</p>	<p>Indicateur 1.3.2 : Existence d'une plateforme de suivi-évaluation.</p> <p>Niveau de référence : 0 NON Niveau de progrès au 15 juin 2023 : NON Cible : ± OUI</p>	Rapports des CCR	
	<p>Activité 1.3.2 : Mise en place d'une plateforme de collecte et de</p>	<p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de réunions régionales organisées ou assistées pour la coordination et le</p>		

	<p>consolidation des données du portefeuille PBF et du PUS.</p> <p>Activité 1.3.3 : Organisation des missions régulières sur le terrain pour le suivi des projets PBF et l'identification des besoins par le Secrétariat.</p> <p>Activité 1.3.4 : Revue thématique locale de peacebuilding</p> <p>Activité 1.3.5 : Organisation des missions conjointes inter-agence/ONG et la partie nationale pour le suivi des projets.</p> <p>Activité 1.3.6 : Appui technique aux agences bénéficiaires pour l'assurance qualité des rapports semestriels, annuels et de clôture des</p>	<p>suivi des projets régionaux/transfrontaliers.</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 8 Cible : 4-14</p> <p>Indicateur 1.3.4 : Nombre d'enquêtes de perception réalisées</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 1 Cible : 3</p>		
--	---	---	--	--

	<p>projets (narratifs et financiers), en lien avec les indicateurs établis dans les documents de projet et les données recueillies pendant les visites de terrain.</p> <p>Activité 1.3.7 : Élaboration du rapport annuel du portefeuille.</p> <p>Activité 1.3.8 : Réalisation de deux enquêtes de perception du portefeuille PBF (une enquête par an)</p> <p>Activité 1.3.9 : Appui à la réalisation des évaluations indépendantes des projets PBF (en tant que membre du groupe de référence de l'évaluation).</p>			
<p>Résultat 2 : Le Comité pilotage assure de manière effective l'orientation stratégique et le suivi évaluation du portefeuille de</p>		<p>Indicateur 2 a : % de projets PBF ayant réalisé au moins un article/film documentant les résultats atteints.</p> <p>Niveau de référence :0%</p>		

<p>consolidation de la paix au Burkina Faso</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces.</p>		<p>Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 80%</p> <p>Cible:90%</p>		
		<p>Indicateur 2 b : Existence d'un plan de communication et de visibilité fonctionnel du portefeuille de consolidation de la paix au Burkina Faso</p> <p>Niveau de référence : 0 NON</p> <p>Niveau de progrès au 15 juin 2023 : OUI</p> <p>Cible: 4 OUI</p>		
		<p>Indicateur 2 c :</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau de progrès au 15 juin 2023 :</p> <p>Cible: 1</p>		
	<p>Produit 2.1 : Les organes de gouvernance du PBF au Burkina Faso sont renforcés pour assurer la supervision et le suivi stratégiques du portefeuille.</p>	<p>Indicateur 2.1.1 Nombre de sessions du comité conjoint d'orientation organisées</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 3</p> <p>Cible : 4- 7</p>		

	<p><i>Liste des activités relevant du produit :</i></p> <p>Activité 2.1.1 : Organisation des sessions semestrielles du Comité Conjoint d'Orientation (CCO) pour le pilotage stratégique du portefeuille PBF.</p> <p>Activité 2.1.2 : Organisation des sessions trimestrielles du Comité Technique de suivi (CTS).</p> <p>Activité 2.1.3 : Renforcement des capacités de supervision et de conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du PBF (PUS, le CTS).</p> <p>Activité 2.1.4 : Appui-conseil au management des Nations Unies et au CCO, sur des questions relatives à la consolidation de la paix.</p>	<p>Indicateur 2.1.2 Nombre de sessions du comité technique de suivi organisées</p> <p>Niveau de référence :0</p> <p>Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 5</p> <p>Cible : 812</p>		

	<p>Activité 2.1.5 : Organisation des missions de suivi de terrain par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO).</p>			
	<p>Produit 2.2 : Un cadre stratégique et technique pour l'identification des besoins critiques de consolidation de la paix et de définition des réponses programmatiques adaptées est effectif, en complémentarité avec d'autres plan stratégiques (UNDSCF, PNDES, Stratégies régionales, etc.)</p> <p><i>Liste des activités relevant du produit :</i></p> <p>Activité 2.2.1 : Facilitation de la mise à jour périodique de l'analyse de conflits en étroite coordination avec</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Disponibilité d'une analyse de conflits mise à jour pour le renouvellement de l'éligibilité (OUI/NON)</p> <p>Niveau de référence : \emptyset NON Niveau de progrès au 15 juin 2023 : NON Cible : \neq OUI</p>		
		<p>Indicateur 2.2.2 : Disponibilité du rapport d'évaluation à mi-parcours du portefeuille</p> <p>Niveau de référence : NON Niveau de progrès au 15 juin 2023 : NON Cible : OUI</p>		
		<p>Indicateur 2.2.3 : % des recommandations de l'évaluation à mi-parcours mises en œuvre</p>		

	<p>le PDA et en collaboration entre le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF.</p> <p>Activité 2.2.2 : Évaluation à mi-parcours du portefeuille PBF.</p> <p>Activité 2.2.3 : Facilitation des exercices d'élaboration des requêtes d'éligibilité ou renouvellement de la demande d'éligibilité dans le pays.</p> <p>Activité 2.2.4 : Organisation d'ateliers d'identification des gaps et de formulation de nouveaux projets de consolidation de la paix en étroite collaboration avec le SNU, le Gouvernement, la Société Civile et les PTF, pour soumission au PBF.</p>	<p>Niveau de référence : 0%</p> <p>Niveau de progrès au 15 juin 2023 :0%</p> <p>Cible : 100%</p>		
--	---	--	--	--

	<p>Produit 2.3 : Le plaidoyer, la communication et le partenariat sont assurés pour promouvoir la visibilité du portefeuille PBF et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.</p> <p><i>Liste des activités relevant du produit :</i></p> <p>Activité 2.3.1 : Mise en place d'un plan de communication afin de promouvoir la visibilité des activités du PBF dans le pays et parmi les parties intéressées.</p> <p>Activité 2.3.2 : Plaidoyer et développement d'un partenariat stratégique pour une réponse adéquate aux défis de consolidation de la Paix au Burkina Faso (effet catalytique).</p>	<p>Indicateur 2.3.1 : Existence d'un plan de communication du portefeuille PBF.</p> <p>Niveau de référence : 4 NON Niveau de progrès au 15 juin 2023 : OUI Cible : 4 OUI</p>		
		<p>Indicateur 2.3.2 : Nombre de films documentaires réalisés sur les fonds de consolidation de la paix au Burkina.</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 6 Cible : 2</p>		
		<p>Indicateur 2.3.3 : Nombre de supports de communication et de visibilité du PBF.</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau de progrès au 15 juin 2023 : 8 Cible : 8 10</p>		

	<p>Activité 2.3.3 : Renforcer les capacités des agences et ONG récipiendaire sur la communication et la visibilité des interventions du PBF.</p> <p>Activité 2.3.4 : Assurer une liaison régulière avec PBSO par rapports a la mise en œuvre des projets PBF, l'évolution du contexte politique et les processus de planification au sein des UN et du Gouvernement en lien avec les activités du PBF.</p> <p>Activité 2.3.5 : Organisation de missions de supervision inter-agences élargies au siège et appuyer les missions de suivi du PBSO (le cas échéant).</p> <p>Activité 2.3.6 : Produire les supports de communication.</p>			
--	---	--	--	--

	<p>Activité 2.3.7 : Organiser des déjeuners de presse.</p> <p>Activité 2.3.8 : Soutien et participation aux événements liés à la consolidation de la paix (Journée Internationale de la Paix) et autres manifestations organisées par le Gouvernement et les associations locales.</p>			
--	--	--	--	--

LISTES DES AUTRES DOCUMENTS ANNEXES

Annexe D : Budget Excel

Annexe E1 : Termes de référence du Comité Conjoint d'Orientation des projets PBF au Burkina Faso (CCO)

Annexe E2 : Termes de référence du Comité Technique de Suivi des projets PBF au Burkina Faso (CTS)

Annexe F1 : Termes de référence du Coordonnateur du Secrétariat PBF ;

Annexe F2 : Termes de référence du Spécialiste de Suivi-Evaluation / Reporting du Secrétariat PBF ;

Annexe G : Liste complète des projets en cours